



Annonces de services légale ou illégale ??

Par **mymy71**, le **25/08/2009** à **14:25**

Bonjour,

je souhaitais savoir si afficher des annonces (dans les immeubles, boulangeries...) pour proposer des services informatiques à un prix très intéressants (étant donné que je le ferais en tant qu'amateur et non professionnel) serait légal ?

Est ce que je risque des problèmes avec la justice ? Par exemple, est ce qu'un professionnel peut m'attaquer comme "concurrent illégal"?

PS: les annonces du genre "babysitters" ne semblent pas être illégales...

Merci d'avance pour votre réponse.